



Professionnels de l'immobilier

PROGRAMME DE FORMATION

GERER LES OBLIGATIONS DE FORMATION DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE (1043)

Durée	8 heures de face à face pédagogique
Objectifs de la formation	A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de : <ul style="list-style-type: none">Repérer les obligations en matière de formation professionnelle qui pèsent sur l'employeur de personnels d'immeubles (CCN 10 43)
Public visé et pré requis	Toute personne travaillant dans le secteur immobilier gérant du personnel d'immeuble (gardiens, régisseurs, employés) Pas de pré requis pour suivre ce module.
Nombre de participants	8 participants maximum par session
Lieu	Intra entreprise : Présentiel ou VISIO DISTANCIEL VOIR CONVENTION
Outils, méthodes et supports pédagogiques	Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques. La formation est rythmée par des mises en situation au travers de cas pratiques, de partages d'expériences, d'autodiagnostic, le feedback du groupe. Approche interactive : reformulation des idées principales, échanges oraux, illustrations correspondant à l'actualité, à l'évolution des techniques ou de la réglementation liée au secteur d'activité du stagiaire
Suivi de l'exécution du programme	Feuilles d'émargements, Déroulé pédagogique comprenant le séquençage et les évaluations réalisées, Attestation de stage remis à chaque participant en fin d'action.
Modalités d'appréciation Des résultats	Test de positionnement au démarrage du stage Exercices pratiques et questionnaires d'évaluation des connaissances sur les domaines abordés réunis si nécessaire dans un livret test, établissement d'un plan d'action personnalisé à l'issue du stage
Modalités d'accès et délais	Eligible au financement OPCO EP, si cotisations à jour. STC FORMATION CONSEIL se charge de faire les démarches de demande de financement auprès de l'OPCO des entreprises de proximité. Demande de financement à réaliser 60 jours minimum avant début de l'action de formation.
Coûts pédagogiques catalogue	1200€ / jour en intra . En inter, voir la convention de formation
Financement	Travailleurs indépendants nous consulter (AGEFICE, FIFPL...)



**Programme détaillé
de la formation**

Chapitre 1 : Rappels sur les modalités et les types d'obligations

- Réforme de la formation professionnelle
- Trouver et utiliser les principales ressources sur la formation continue et les RH
- Répertorier les principaux outils RH pouvant favoriser l'analyse des besoins en formation
- Différencier les obligations de formation de celles d'information
- Pesée du poste

Chapitre 2 : les formations de sécurité obligatoires applicables et les autres

- Analyser la branche professionnelle
- Repérer dans des métiers de la branche certaines obligations et recommandations pour l'employeur en fonction de la pesée du poste

Formateur(s) La formation sera encadrée par Thierry CHAPELOT. 20 années d'expérience en management et commercial, plus particulièrement la maintenance, les ressources humaines et la formation professionnelle appliquées au secteur immobilier. Thierry a plus de 12000 heures d'animation de formation à son actif.

Contact STC FORMATION CONSEIL 2 allée des Sarthes 24750 Champcevinel
☎ 0672430943 ✉ stephaneclidat@gmail.com



STC FORMATION CONSEIL© 01/2023
2 Allée des Sarthes 24750 Champcevinel Tel : 06 72 43 09 43
Direction : stephaneclidat@gmail.com
© STC Formation conseil – Toute reproduction est interdite

